



**MAIRIE DE
CHARTRIER-FERRIERE
19600**

A l'attention du service départemental des routes

Mesdames, Messieurs,

Je me permets de revenir sur le précédent courriel reçu le 23 septembre 2026 afin d'apporter quelques précisions concernant les éléments exposés dans le compte rendu de M. FARGES.

Nous avons effectivement rencontré, avec M. Kurkowski, maire de Chasteaux, M. Etchart, qui s'est déplacé sur le terrain le mardi 22 septembre dernier afin d'étudier avec nous la proposition formulée par le Service départemental des routes.

Lors de cette visite, il est apparu clairement à l'ensemble des personnes présentes que le passage des transports scolaires par le carrefour entre la RD19 et la RD154E4 soulevait un réel problème de sécurité. En effet, compte tenu de la configuration des lieux, les bus sont contraints de se déporter sur la voie de gauche, en sortie de virage et sans visibilité, afin de pouvoir négocier le virage en épinglé à cheveux.

Nous partageons donc l'idée qu'une rencontre avec les services de l'Agglo et de la Région est nécessaire. Il nous semblerait toutefois indispensable d'y associer également le transporteur ainsi que le chauffeur qui effectue quotidiennement les quatre allers-retours entre les deux écoles du RPI Chartrier-Ferrière/Chasteaux. Leur expérience concrète de ce trajet constitue un élément important à prendre en considération.

De même, nous estimons qu'une visite sur le terrain doit impérativement être organisée, afin que chacun puisse appréhender concrètement la configuration des lieux et les difficultés liées au tracé proposé.

Nous souhaitons également que M. le Maire de Chasteaux et moi-même puissions être présents lors de cette rencontre, afin de pouvoir échanger directement sur cette problématique.

Concernant le comptage des véhicules

Nous souhaitons également apporter des précisions concernant le comptage évoqué par M. Vila, faisant état d'environ 500 véhicules par jour, dont seulement 0,7 % de poids lourds.

Ce chiffre doit être relativisé au regard de l'emplacement choisi pour effectuer ce comptage, information qui nous a été communiquée par M. Etchart. Celui-ci a été réalisé entre les deux « montées » permettant d'accéder au bourg de Chartrier, c'est-à-dire entre les carrefours RD19/RD154 et RD19/RD154E4.

De ce fait, ce comptage ne prend en compte qu'une partie du trafic, puisqu'il exclut les véhicules qui se rendent à Chartrier-Ferrière.

En effet :

- les véhicules provenant de Nespouls et se dirigeant vers Chartrier-Ferrière empruntent le carrefour RD19/RD154E4 ;
- ceux arrivant de Larche et se dirigeant vers notre commune empruntent le carrefour RD19/RD154.

Ces véhicules ne sont donc pas comptabilisés sur la portion concernée par le comptage.

Le même constat peut être fait concernant les poids lourds : la RD19 étant interdite aux véhicules de plus de 19 tonnes entre le Masdelpauch et la digue du Lac de Chasteaux, seuls quelques poids lourds qui se seraient engagés par erreur ou qui seraient « perdus » empruntent la zone où le comptage a été effectué. Les poids lourds provenant notamment de l'autoroute et se dirigeant vers notre commune empruntent quant à eux le carrefour RD19/RD154E4 pour accéder à Chartrier-Ferrière.

Par ailleurs, les transports scolaires sont, théoriquement, les seuls véhicules autorisés à circuler sur cette portion de route.

Sur le bien-fondé de la mise en sens unique

Au-delà de ces éléments, nous nous interrogeons surtout sur le bien-fondé même de la mise en place d'un sens unique sur cette portion de route et sur les raisons qui motivent réellement cette proposition.

L'argument de la sécurité routière nous semble, en l'état, devoir être réexaminé. En effet, la portion qui serait mise en sens unique constitue précisément la partie la plus large de cette route. À l'inverse, la chaussée se rétrécit et devient plus sinueuse après la rue du Clocher, c'est-à-dire sur la portion qui resterait à double sens selon la proposition présentée.

À notre connaissance, aucun accident n'a été recensé sur cette portion de route permettant de justifier une telle modification de la circulation.

Nous nous interrogeons donc légitimement sur la proportionnalité de cette mesure et sur ses conséquences pour l'ensemble des habitants de notre commune.

La demande d'un seul administré doit-elle conduire à imposer à l'ensemble des habitants de Chartrier-Ferrière un rallongement quotidien de plusieurs kilomètres de leurs trajets ?

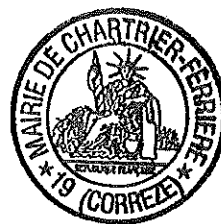
Pour les 350 habitants de notre commune, cela représenterait un allongement significatif des temps de déplacement, alors même que vivre en milieu rural implique déjà, pour beaucoup, des trajets quotidiens importants pour se rendre au travail ou accéder aux services. Cette mesure aurait également un impact financier non négligeable pour les habitants, notamment au regard du coût actuel des carburants.

Nous sommes bien entendu favorables à toute mesure permettant d'améliorer la sécurité des usagers et, en particulier, celle des enfants empruntant quotidiennement les transports scolaires. Mais une telle mesure doit être fondée sur une analyse complète de la situation, prendre en compte l'ensemble des usagers concernés et être proportionnée aux problèmes réellement constatés.

Avec le soutien de l'ensemble du conseil municipal de Chartrier-Ferrière, nous vous demandons donc de bien vouloir reconsidérer cette proposition de mise en sens unique, à laquelle nous nous opposons fermement en l'état.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Séverine GAUTIER, Maire de Chartrier-Ferrière



P.S. : Ce courrier sera porté à la connaissance de l'ensemble des habitants de la commune.